

DEPARTEMENT DU
TARN
ARRONDISSEMENT
DE CASTRES
MAIRIE DE
BOISSEZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOISSEZON
Séance du mardi 4 octobre 2022

Nombre de conseillers En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10
Absents : 1

L'an deux mille vingt-deux le mardi 4 octobre à dix-huit heures trente minutes Le Conseil Municipal de la Commune de Boissezon, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil, sous la présidence de Mme le Maire, CABROL Jacqueline.

Date convocation : N°2022_D28 : Décision Modificative n°1.
Le 26 septembre 2022

Présents : AUSSILLOU Pierre, BERNA Martine, CABROL Jacqueline, CATALA Gérard, KAMILLE Abou-kanh, MILHET Benoit, MONJAL Mathilde, RAYSSEGUIER Christian, RUIZ Benoit, TONON Yannick.

Absents : LECUTIER Jean-Marc

Absents donnant procuration :

Secrétaire de séance :

TONON Yannick, a été nommé secrétaire de séance.

La commune doit régler plusieurs factures au SDET. Pour cela on doit utiliser le chapitre 204 et plus précisément le compte 20412. C'est pourquoi la commune enlève la somme de 4 000€ du compte de dépenses imprévues (020) afin de la transférer au compte 20412 (bâtiments et installations).

Fait à Boissezon le 4 octobre 2022,

Le Maire,
CABROL Jacqueline

Certifié exécutoire Ainsi fait et délibéré à Boissezon, le jour, mois et an que dessus,
compte tenu de la Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
transmission à la sous- Municipal.
préfecture
Le 4 octobre 2022